



La charte paysagère

MONSIEUR JEAN-NICOLAS ROUSSEAU
PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE

Cette seconde lettre d'information est consacrée à la présentation du diagnostic préalable à l'élaboration de la Charte paysagère. Je me félicite du travail qui a été réalisé et des rencontres qui ont eu lieu durant ces trois derniers mois. En effet, les Présidents des Communautés de communes, de nombreux maires, des responsables d'associations et des acteurs de l'aménagement sur notre Pays ont bien voulu donner de leur temps pour s'associer à ce diagnostic.

Je remercie plus particulièrement le Comité de Pilotage qui a accompagné cette étape. Je souhaite que cette mobilisation se poursuive pour qu'elle participe à la définition d'un cadre adapté à notre environnement et à nos aménagements futurs. Cette synthèse environnementale présente les éléments essentiels qui composent notre territoire au travers de son histoire et de ses caractéristiques physiques et géographiques. Elle identifie des ensembles paysagers cohérents qui vont nous permettre d'approfondir les axes de notre projet de développement.

Les différentes problématiques environnementales et paysagères auxquelles nous devons faire face et qui émergent du diagnostic seront donc débattues dans la seconde phase. A l'issue de celle-ci, nous chercherons à réaliser un programme d'actions avec l'objectif d'être accessible et pratique pour être utile à tous.

Notre site Internet est désormais en ligne. Cet outil de communication nous permettra de poursuivre le dialogue grâce à une rubrique que nous avons appelée : « Donnez-nous votre avis » et de fournir à tous ceux qui le souhaitent des informations complémentaires.

Questions à Delphine LEMAISTRE et Vincent REY, de l'Agence DLVR

Comment s'est déroulée la phase diagnostic ?

VR : Il nous a fallu dans un premier temps rassembler et synthétiser toute une série de données physiques, historiques et géographiques du territoire. Nous avons réalisé de nombreuses visites sur sites, effectué des prises de vues photographiques et des expertises locales. Cette phase a fait également l'objet d'une cinquantaine de rencontres avec des responsables de l'aménagement ou d'élus, sur le terrain. Nous avons rencontré un écho favorable et un véritable intérêt sur ce sujet. Ces rencontres nous ont prouvé que beaucoup partageaient cette préoccupation environnementale et paysagère.

Quels sont les points forts de votre diagnostic ?

DL : Le Pays Plateau de Caux Maritime est un territoire qui rassemble, sur une étendue assez réduite, de nombreux paysages emblématiques. Il ne se limite pas aux falaises de craie qui sont évidemment l'un des aspects les plus connus. C'est également un espace agricole diversifié, d'une grande qualité, qui a su jusqu'à présent être préservé des phénomènes d'urbanisation. Il est délimité par deux vallées remarquables, constituant des micro-paysages, qui sont là encore en partie préservés. Elles conservent ainsi leurs caractéristiques historiques et paysagères. Le Pays dispose d'une grande variété de paysages regroupés en cinq entités paysagères cohérentes : la Vallée de la Durdent, la Vallée du

Dun, le Plateau Sud, le Plateau agricole et le Plateau maritime.

Pourquoi faire un diagnostic ?

VR : Ce diagnostic nous sert à comprendre le territoire dans ses différentes dimensions, dans ses dynamiques historiques et à faire émerger les problématiques relatives à l'environnement et au paysage. C'est sur la base de cet état des lieux que nous pourrons, lors de la deuxième phase de notre étude, définir clairement les enjeux prioritaires inhérents au paysage et à l'environnement. Enfin, lors de la troisième phase, ces enjeux seront traduits sous la forme de préconisations, de fiche-actions destinées à maîtriser les futures évolutions du Pays, à protéger certains paysages et à inventer les paysages de demain.

Quelle sera la suite donnée à la phase diagnostic ?

DL : La seconde phase doit s'achever à la fin de janvier 2007. Elle va nous amener, avec l'appui du Comité de pilotage et la mise en place de groupes de travail, à déterminer les grands enjeux de la Charte paysagère. A l'issue du diagnostic, nous avons vu de nombreux sujets émerger. Nous les avons structurés autour de quatre grandes thématiques : banalisation des paysages, développement durable, éléments identitaires et patrimoniaux, valorisation du territoire. Ces thématiques feront l'objet d'autant de groupes de travail. Nous souhaitons également mettre en place un groupe de travail sur la communication qui devra s'attacher à répondre aux attentes par un effort de pédagogie nécessaire pour accompagner la Charte paysagère auprès de tous ceux qui ont une action directe ou indirecte sur le paysage. **SUITE DE L'INTERVIEW PAGE 4**

UN DIAGNOSTIC ENVIRO



Un paysage dans l'Histoire

Le Pays Plateau de Caux Maritime, c'est d'abord une histoire, des événements et une vie qui traversent les siècles. Il est fait de ce temps qui a laissé des traces dans les mémoires comme dans les paysages. Il est, d'une certaine façon, la réponse apportée par ses habitants aux nécessités économiques, aux besoins de protection et à leur vie quotidienne : la culture des produits essentiels, l'habitat, les lieux d'échange, la circulation des marchandises et des hommes. Éléments symboliques de cette histoire : les accès par les vallées pour "partir et revenir", le clos-masure pour habiter et se protéger, les bourgs qui sont autant de lieux d'échanges et jalonnent le pays avant de faire le paysage. Un pays qui s'est transformé en ayant vécu des mutations brutales ou pacifiques, les guerres et le développement économique, l'exode rural et l'apport touristique.

BIENVENUE DANS L'AUJOURD'HUI DU PAYS DE CAUX.

5 ENTITÉS PAYSAGÈRES

Loin d'être un Atlas des paysages, la Charte paysagère a vocation à exprimer une réalité à l'échelle du Pays Plateau de Caux Maritime. L'analyse du territoire amène, très naturellement, à l'identification de 5 entités paysagères : la vallée de la Durdent, la Vallée du Dun, le Plateau maritime, le Plateau sud, le Plateau agricole. Ces cinq entités, basées sur le croisement de critères paysagers, géographiques et humains, apparaissent comme autant de paysages cohérents dont le traitement devra être considéré de façon spécifique.



1 LA DURDENT ET SES AFFLUENTS

Vallée intimiste avec des horizons rapprochés en sa partie amont, elle offre au contraire, à mesure que l'on se rapproche de la Manche, des vues plus dégagées et des paysages qui s'ouvrent progressivement sur la mer. La Durdent offre alors des ambiances paysagères contrastées avec une structure végétale ancestrale qui cloisonne l'espace en créant autant de paysages remarquables.



2 LE DUN ET SES AFFLUENTS

La vallée du Dun apparaît comme un pli sur le plateau agricole. Ponctué d'alignements d'arbres, de saules têtards et de petits bosquets, elle se caractérise par son étroitesse et sa densité. En effet, les paysages du Dun, à l'exception de ceux de l'estuaire qui s'ouvrent sur la mer, sont cloisonnés et intimistes, presque précieux, avec une multitude d'éléments bâtis et naturels qui viennent les caractériser.



3 LE PLATEAU MARITIME

Paysage emblématique avec ses hautes falaises, le Plateau maritime est ponctué de vailleuses qui viennent accueillir les urbanisations littorales. Les clos-masures et alignements d'arbres se raréfient progressivement comme les villages et les routes. Sa spécificité tient dans l'opposition marquée entre les paysages ouverts des bords de falaises et les paysages clos des vailleuses urbanisées.



4 LE PLATEAU SUD

Traversée d'est en ouest par l'autoroute et marquée par les affluents de la Seine qui entaillent le plateau en sa partie sud, cette entité paysagère se distingue par une forte pression foncière due en partie à la présence de l'autoroute. Les paysages contrastent entre coteaux boisés, prairies pâturées, maraîchages ou villages à l'abri derrière des rideaux de hêtres et une urbanisation dense autour d'Yvetot et d'Yerville.



5 LE PLATEAU AGRICOLE

Situé au centre du pays, le Plateau agricole offre un paysage remarquable irrigué par un important réseau de routes secondaires et ponctué de rideaux d'arbres, de bosquets et clos-masures. C'est un territoire rural dont le relief ondule en permanence, offrant ainsi une diversité d'ambiances et de paysages qui en fait sa principale caractéristique.

ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

BANALISATION DES PAYSAGES

Pour ne pas voir disparaître l'identité des paysages, une réflexion doit être menée sur l'habitat, le développement des zones d'activité et des zones commerciales, l'affichage publicitaire, la végétation...



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour lutter contre la dégradation de l'environnement, il est nécessaire de prendre en compte les ressources du Pays et les besoins de ses habitants sans hypothéquer l'avenir. Dans ce domaine, les énergies renouvelables, une approche environnementale de l'agriculture, de l'architecture et de l'urbanisme et des aménagements extérieurs seront des thèmes privilégiés.

Les problématiques paysagères

Si le diagnostic nous a aidés à identifier les entités qui constituent le Pays, la phase suivante nous amène à traiter des problématiques paysagères. Celles-ci doivent déterminer un certain nombre d'enjeux environnementaux et paysagers auxquels il faudra répondre. Cinq groupes de travail sont mis en place : banalisation des paysages, développement durable, éléments identitaires et patrimoniaux, valorisation du territoire, communication. Réunissant des élus, des membres du Conseil de développement, des acteurs de l'aménagement, des experts et des responsables d'association, ils auront pour mission, au cours du mois de décembre, de faire des propositions concrètes, économiquement viables, qui intégreront le paysage au développement du territoire.

VALORISATION DU TERRITOIRE

Pour rendre attractif le territoire, il est indispensable d'imaginer une mise en valeur de ses richesses. Chaque entité paysagère en dispose et, au travers du développement de l'offre touristique et de l'amélioration du cadre de vie, de nouvelles activités peuvent y participer.



ÉLÉMENTS IDENTITAIRES ET PATRIMONIAUX

Pour transmettre un patrimoine qui constitue la mémoire vivante du Pays, il faut engager une réflexion sur la diversité des éléments - historiques ou naturels - qui le composent afin d'en respecter les dimensions identitaires.

SUITE DE L'INTERVIEW

Pourquoi sensibiliser aux enjeux du paysage ?

VR : Chacun est concerné car le paysage c'est la terre habitée, pratiquée et travaillée par les hommes. C'est à la fois l'habitant, avec son jardin, la haie qu'il devra planter ou la maison qu'il veut aménager. C'est l'activité de l'agriculteur à travers les cultures qu'il exploite ou ses élevages. Ce sont les choix que doivent faire les élus, à chaque niveau de leurs responsabilités, lors de leurs prises de décision, pour développer leur commune, construire les infrastructures ou aménager le cadre de vie.

Si l'on veut rendre pérenne le paysage, si l'on veut qu'il se développe de façon harmonieuse et durable, c'est avec tous ces acteurs qu'il faut agir.

Vous souhaitez donner un caractère opérationnel à la Charte Paysagère. Comment les élus ou la population pourront-ils l'utiliser ?

DL : Nous travaillons en effet à la réalisation d'une Charte opérationnelle. Nous allons mettre en place une série d'actions concrètes facilement réalisables par tous. Pour l'habitant, il s'agira de recommandations en matière de haies, de clôtures ou de bâti... Pour l' élu, ce seront plutôt des recommandations d'aménagement de centre-bourg, d'entrée de ville, d'extension urbaine... Pour une communauté de communes ce sera une préconisation en matière d'infrastructure. La Charte paysagère servira donc de guide à moyen terme pour le Pays Plateau Caux Maritime sur le devenir de ses paysages et de son environnement. A ce titre, elle pourra être reprise dans les futurs documents d'urbanisme de type carte communale, PLU ou SCOT.

Notre volonté est donc d'apporter des réponses réalistes à des situations concrètes.

Il n'en reste pas moins que l'une des conditions de la réussite de la Charte est pour nous l'adhésion et la participation de tous à cet effort de sensibilisation au paysage.

SITE INTERNET, MODE D'EMPLOI

Le site www.plateaudecauxmaritime.fr est désormais en ligne. Il permettra à tous ceux qui veulent s'informer sur les différents projets de suivre en temps réel l'activité menée par le Syndicat Mixte. Il constitue également un espace de dialogue, ouvert à tous, pour que chacun puisse participer au débat.

The screenshot shows the website's interface. At the top, there's a navigation bar with links: ACCUEIL, NOTRE PAYS, UN CONTRAT, DES SERVICES, LIENS, and TELECHARGEMENT. The main content area is divided into several sections:

- NOTRE PAYS**: A sidebar with a map of the region and a list of areas: Côte d'Albâtre, Entre Mer et Lin, Plateau de Caux Fleur de Lin, Région d'Yvetot, and Yerville Plateau de Caux.
- UNE CHARTE PAYSAGÈRE, POUR QUOI FAIRE ?**: A central article with a photo of a landscape and a 'Donnez-nous votre avis' button.
- DES SERVICES**: A sidebar with icons and links for: Services à la population, Environnement, Urbanisme, Tourisme, Développement de la pêche en rivière..., Economie, and Aide aux artisans et commerçants... There is also a 'Concours photo' section with a photo of a lens.

At the bottom of the website, there's a footer with: © LG Conseil, Plan / site | Contact | Mentions légales | Accessibilité | Presse.

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

Cette rubrique est la vôtre. Utilisez-la en nous communiquant vos suggestions et vos remarques.

CONCOURS PHOTO

Notre pays est toujours à découvrir et surtout à faire connaître. Faites-nous parvenir vos meilleures photos.



PLATEAU DE CAUX MARITIME - Lettre d'information n°2

Directeur de la publication : Jean-Nicolas Rousseau • Coordination éditoriale : Guillaume Mathon • Téléphone : 02 32 70 83 83

Conception : DLVR Paysage / LG Conseil / Alise Environnement

Site internet : www.plateaudecauxmaritime.fr